

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 15 ET 16 DECEMBRE 2025**Point 3.1.15 de l'ordre du jour**

Crédit concernant l'aménagement de nouveaux arrêts de bus « Bulle, Musée Gruérien », « Bulle, Pays-d'Enhaut », « Bulle, Bouleyres » et « Bulle, Jéricho »

1. Introduction

La demande de crédit présentée dans ce message concerne l'aménagement des trois arrêts de bus situés au chemin de Bouleyres, desservant la ligne 203 actuelle, ainsi que l'aménagement de l'arrêt de bus « Bulle, Jéricho », situé à la route de Morlon et desservant la ligne 202 actuelle.

Il est à noter que les trois arrêts situés au chemin de Bouleyres font partie de la mesure TP.A2.1 « Aménagement définitif des nouveaux arrêts du réseau TP urbain » du projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) dont le crédit d'étude a été voté par le Conseil général en décembre 2021.

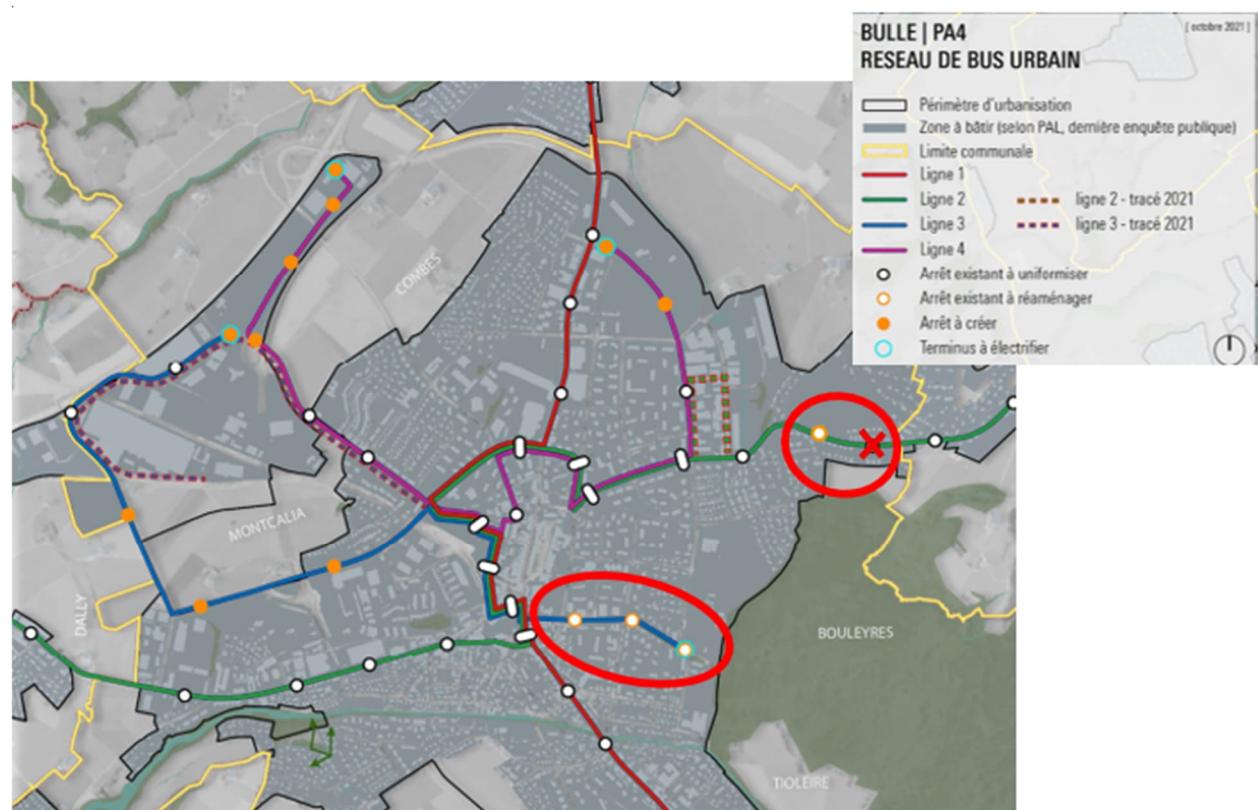


Figure 1 : Réseau projeté des bus urbains dans le PA4, horizon 2028

L'aménagement de l'arrêt de bus « Bulle, Jéricho » fait partie des infrastructures nécessaires au développement du PAD 45 Le Ferrage II. Cette infrastructure, dont la Ville sera le maître de l'ouvrage, sera totalement prise en charge par le promoteur et bénéficiera d'une éventuelle subvention du canton.

2. Contexte du projet

L'aménagement des arrêts de bus de la ligne 203 « Bulle, Musée Gruérien », « Bulle, Pays-d'Enhaut » et « Bulle, Bouleyres » fait partie intégrante de la mesure TP.A2.1 du PA4, pour laquelle des subventions de la Confédération sont attendues. Il faut se rappeler que ces arrêts de bus avaient été aménagés provisoirement en décembre 2020 pour la mise en service de la ligne 203. Ces arrêts provisoires ont été financés par l'association de commune MOBUL. Ils ont été réalisés en profitant des bordures de trottoir existantes, en aménageant des surfaces de revêtement provisoires sans mise en place d'abribus ni d'assises. Pour terminer, ils sont non conformes à la LHand (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées).

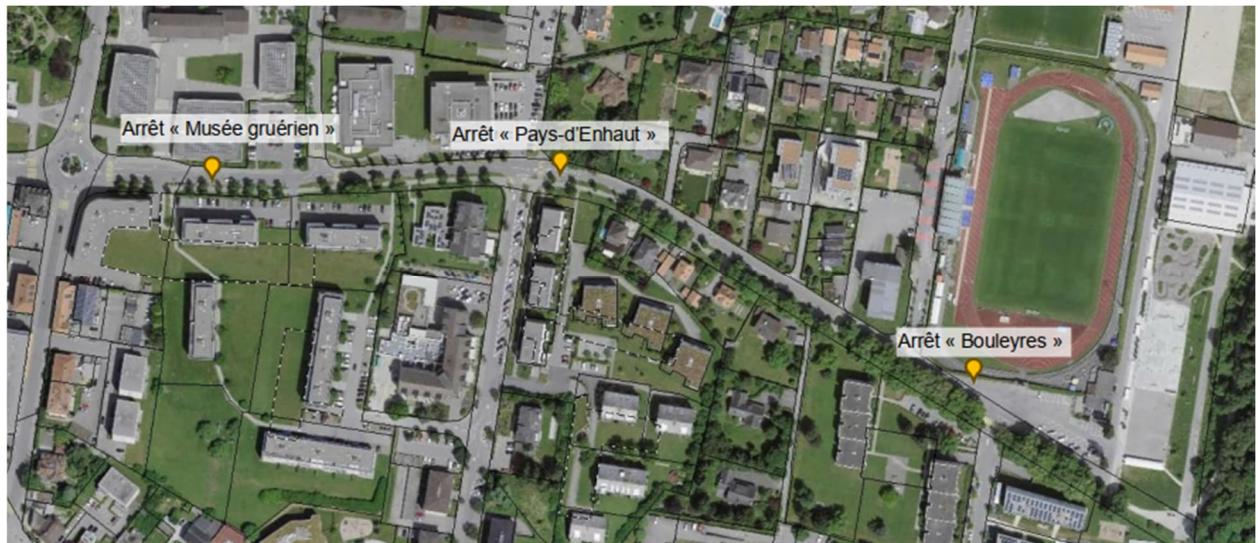


Figure 2 : Emplacement des trois arrêts du chemin de Bouleyres

L'objectif de ce projet est de favoriser le report modal et d'encourager l'utilisation des transports publics en valorisant le système de manière générale par un traitement qualitatif des arrêts (mobilier urbain, abribus, éclairage, etc.) et en améliorant leur accessibilité, notamment vis-à-vis de la LHand. Les développements immobiliers de ce secteur, ainsi que l'exploitation actuelle et future de la zone sportive de Bouleyres, nécessitent une mise à niveau des infrastructures en lien avec le transport public urbain.

Il y a également lieu de rappeler que la mise en zone 30 du chemin de Bouleyres est en cours et sera réalisée dans le courant de l'année 2026. Ces planifications sont coordonnées.

Concernant l'arrêt « Bulle, Jéricho » situé sur la route de Morlon, son aménagement n'est pas subventionné dans le cadre du PA4, néanmoins son déplacement est nécessaire car il permettra d'assurer une couverture de desserte à l'entier du PAD 45 Le Ferrage II. Les coûts y relatifs seront pris en charge par les promoteurs de ce dernier.

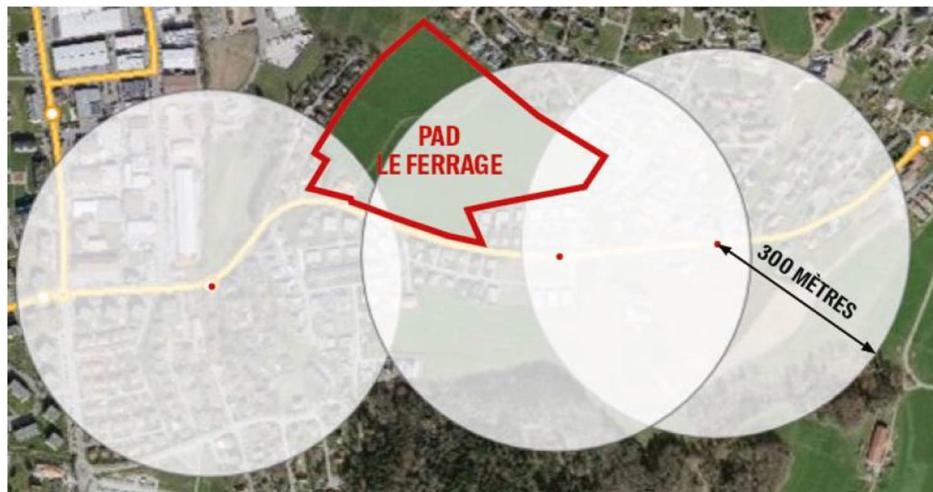


Figure 3 : Extrait de l'étude de mobilité d'enquête publique du PAD 45 – couverture actuelle des arrêts de bus

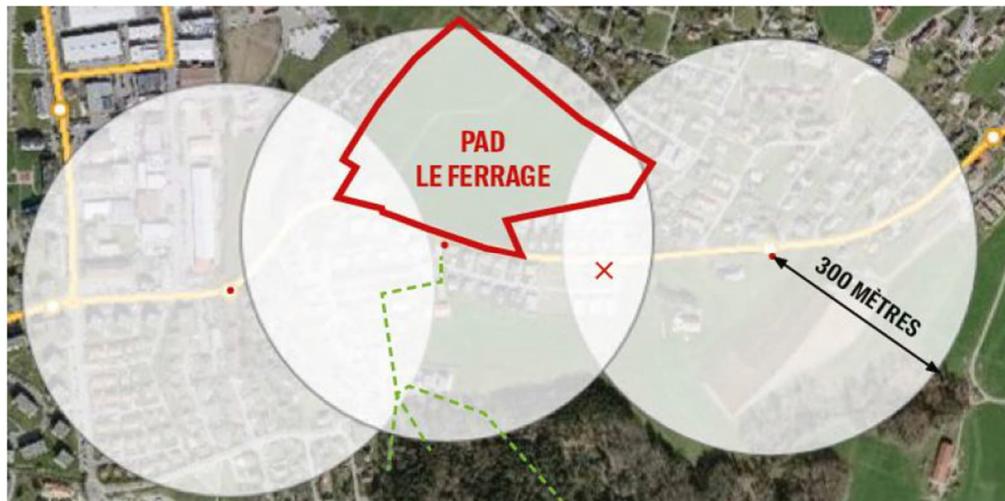


Figure 4 : Extrait de l'étude de mobilité d'enquête publique du PAD 45 – couverture future des arrêts de bus

3. Aménagement des arrêts de bus « Bulle, Musée Gruérien », « Bulle, Pays-d'Enhaut », « Bulle, Bouleyres » et « Bulle, Jéricho »

3.1 Description des travaux

Conformément à la mesure TP.A2.1 « Aménagement définitif des nouveaux arrêts du réseau TP urbain », les arrêts de bus sont aménagés sur chaussée. Les terminus sont aménagés en-dehors de la chaussée de manière à être fonctionnels, commodes d'usage et bien intégrés au milieu urbain environnant.

Arrêts « Bulle, Musée Gruérien » et « Bulle, Pays-d'Enhaut »

Ces arrêts sont aménagés sur chaussée, selon un aménagement dit « en écluse ». Ce principe a comme caractéristique principale de placer la zone d'arrêt de bus au milieu de la chaussée, offrant, dans le cas présent, les avantages suivants :

- Emprise limitée (13 m² uniquement sur un terrain privé communal) ;
- Maintien de la double rangée d'arbres au sud ;
- Modération du trafic en zone 30 en raison de l'impossibilité pour un véhicule de dépasser le bus à l'arrêt, excepté pour les cycles ;
- Maintien, dans son intégralité, du cheminement piétonnier au sud ;
- Respect des lois, normes et directives en vigueur.



Figure 5 : Situation de l'arrêt « Bulle, Musée Gruérien »

Pour l'arrêt « Bulle, Pays-d'Enhaut », deux arbres situés sur l'emplacement du nouveau quai de bus doivent être abattus et seront remplacés par deux nouvelles plantations.

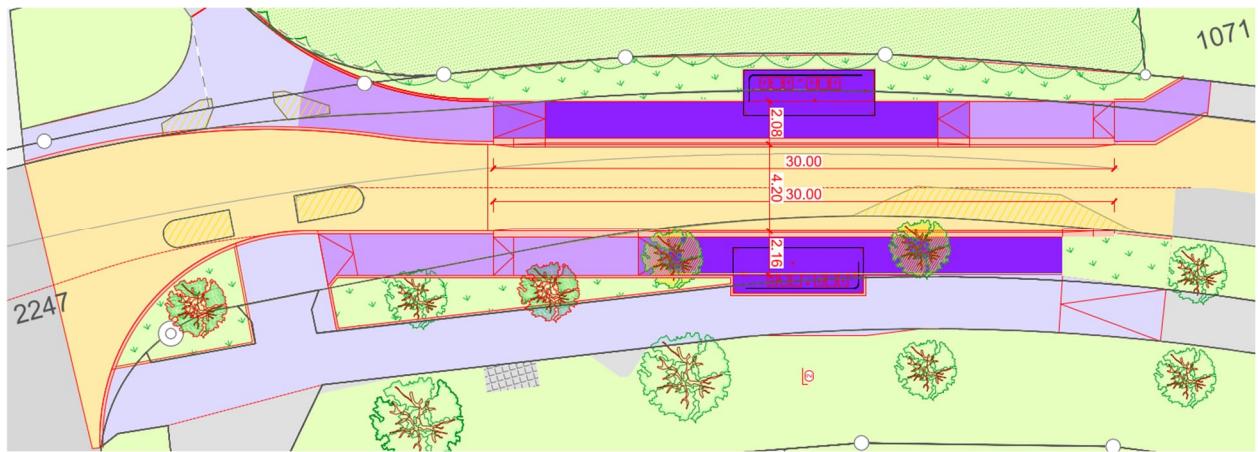


Figure 6 : Situation de l'arrêt « Bulle, Pays-d'Enhaut »

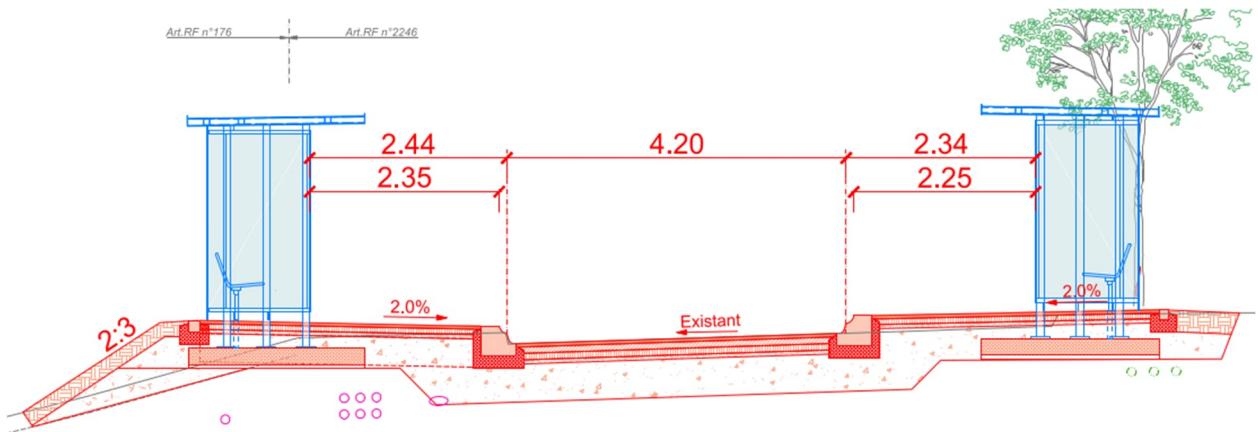


Figure 7 : Coupe-type de l'arrêt « Bulle, Musée Gruérien »

Les quais ont une largeur variant de 2.08 m à 2.46 m, selon leur configuration, et sont tous équipés d'un abribus de type Mobul muni de sièges avec accoudoirs et d'un éclairage.

Le gabarit de la chaussée au droit de l'arrêt du bus est de 4.20 m et permet aux cycles de dépasser le bus à l'arrêt.

Arrêts « Bulle, Bouleyres »

Cet arrêt étant le terminus de la ligne, il est aménagé hors chaussée, au même endroit que le terminus actuel.

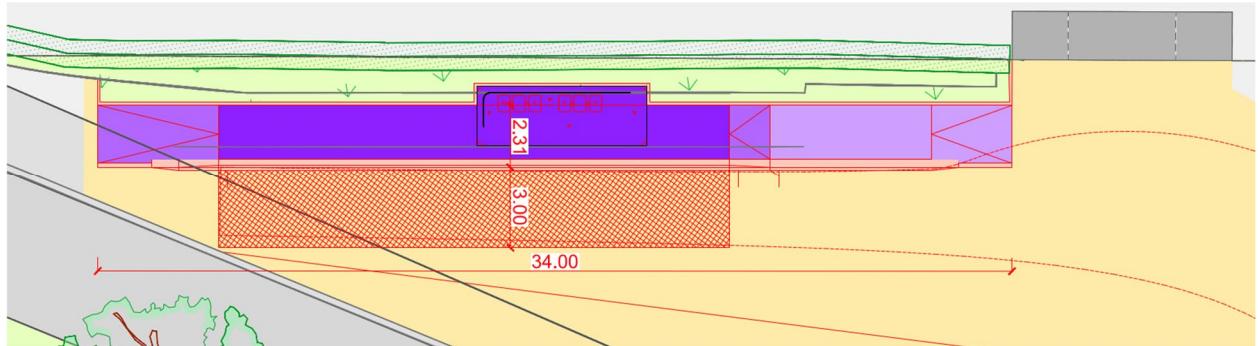


Figure 8 : Situation arrêt « Bulle, Bouleyres »

Le quai a une largeur de 2.31 m, réduite localement à 1.43 m au droit de l'un des piliers de l'abribus, pour une longueur totale, y compris les rampes d'accès, de 34 m, conformément aux lois, normes et directives. Comme pour les autres arrêts, il est équipé d'un abribus de type Mobul, d'éclairage et de mobilier urbain.

Le respect des normes, notamment une hauteur de quai à +22 cm et une zone d'approche de 7.50 m de long, implique un mouvement de giration pour le bus plus conséquent qu'aujourd'hui. Cet état de fait nécessite la suppression de 5 places de stationnement payantes sur le parking adjacent. La place de stationnement pour personnes à mobilité réduite ainsi que les places pour motos sont conservées.

A noter que l'électrification de l'arrêt, en vue de la recharge future des bus, se fait sur l'autre terminus de la ligne, conformément à ce qui est indiqué dans le PA5. Pour cette raison, aucune nouvelle infrastructure pour ces besoins d'électrification n'est ici nécessaire.

Arrêt « Bulle, Jéricho »

Comme expliqué précédemment, l'arrêt susmentionné doit être déplacé vers l'ouest afin d'assurer une couverture de la desserte en transports publics de l'entier du futur quartier du Ferrage II.

Le détail de l'arrêt, notamment son emplacement exact, est en cours de développement par le promoteur dudit quartier, en collaboration étroite avec la Ville de Bulle. Ce dernier sera inclus dans le PIM (Projet d'Infrastructures de Mobilité) obligatoire en lien avec les infrastructures du futur quartier.

Il s'agira ici d'un arrêt standard, sur chaussée, équipé de deux abribus, d'un éclairage et de mobilier urbain identiques aux autres arrêts aménagés sur le territoire communal. Il sera situé à proximité de la nouvelle école primaire prévue dans ce secteur.



Figure 9 : Situation arrêt « Bulle, Jéricho » à la route de Morlon

3.2 Coûts des travaux

Arrêts « Bulle, Musée gruérien », « Bulle, Pays-d'Enhaut », « Bulle, Bouleyres »

Travaux préparatoires	Fr.	128'000.00
Aménagements paysagers	Fr.	3'000.00
Terrassement et infrastructures	Fr.	256'000.00
Bordures et pavages	Fr.	117'000.00
Revêtement	Fr.	167'500.00
Eclairage public	Fr.	32'000.00
Abribus	Fr.	389'000.00
Signalisation et marquages	Fr.	4'500.00
Honoraires	Fr.	54'000.00
Divers et imprévus	Fr.	110'000.00
Total HT	Fr.	1'261'000.00
TVA 8.1 %	Fr.	<u>102'141.00</u>
Total TTC	Fr.	1'363'141.00

Ce montant bénéficie du financement conjoint de la Confédération et de Mobul dans le cadre du projet d'agglomération de 4^{ème} génération. La subvention s'élève à Fr. 477'050.00 TTC. Une participation du canton, estimée à Fr. 256'750.00 TTC, est attendue pour la construction des arrêts de bus.

Arrêt « Bulle, Jéricho »

Travaux génie civil pour les quais, y compris fondation	Fr.	279'000.00
Abribus	Fr.	<u>156'000.00</u>
Total HT	Fr.	435'000.00
TVA 8.1 %	Fr.	<u>35'235.00</u>
Total TTC	Fr.	470'235.00

Une participation du canton, estimée à Fr. 230'000.00 TTC, est attendue pour la construction des arrêts de bus. Une participation privée de Fr. 240'235.00 TTC est également attendue.

4. Crédit demandé

Aménagement des arrêts de bus « Bulle, Musée Gruérien », « Bulle, Pays-d'Enhaut », « Bulle, Bouleyres » et « Bulle, Jéricho »

Réaménagement de l'espace public	Fr.	1'833'376.00
Fonds énergie 1%	Fr.	18'333.75
Fonds culture et embellissement 1%	Fr.	<u>18'333.75</u>
Total investissement, TVA 8.1% comprise	Fr.	1'870'043.50
Crédit demandé arrondi à	Fr.	<u>1'870'000.00</u>

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 1'870'000.00 pour l'aménagement des arrêts de bus « Bulle, Musée Gruérien », « Bulle, Pays-d'Enhaut », « Bulle, Bouleyres » et « Bulle, Jéricho », dont à déduire une subvention de la Confédération pour un montant de Fr. 477'050.00 TTC, une participation du canton de Fr. 486'750.00 et une participation privée à hauteur de Fr. 240'235.00.

- Financement** : Par emprunt de Fr. 1'870'000.00 auprès d'un organisme financier
- Amortissement** : 2.5 % par année, dès 2030
- Intérêts** : 2 % par année (taux indicatif)
- Clause d'indexation** : Selon l'art. 29 de la loi sur les finances communales (LFCo), le montant du crédit sera indexé sur l'indice des prix de la construction publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS), Espace Mittelland.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard